COMMUNE DES PAVILLONS SOUS BOIS

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 01/06/2022

Par: | Monsieur SHUNKER YOGESH

Demeurant à : 51 ALLEE DES MESANGES

93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Représenté par :

Pour: CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE

Sur un terrain sis à : 51 ALLEE DES MESANGES - 1124 - ZONE UG

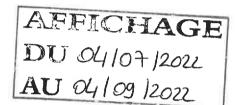
référence dossier

N° DP 093057 22 B0073

Surf. taxable créée : 10 m²
Surf. de plancher créée : 0 m²

Nb logement existant : 1

Nb logement créé : 0
Place(s) ext. créée(s) : 0
Destination : Habitation



Le Maire:

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-17;

Vu l'arrêté n° 2020-822 du 20/11/2020 portant délégation de signature à M. SARDA ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;

Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 03/06/2022 ;

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le projet décrit dans la présente déclaration préalable EST ACCORDE.

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- En cas d'occupation du domaine public en cours de chantier, il conviendra d'obtenir une permission temporaire auprès du service voirie (Tél 01 72 59 19 14 ou service.voirie@lespavillonssousbois.fr).
- La construction projetée devra être réalisée avec des matériaux de qualité, pérenne et former un ensemble cohérent avec la construction existante ;
- Les annexes existantes ne devront plus subsister lors de la visite de récolement;
- Le présent arrêté n'a pas pour objet d'accorder les éventuelles constructions qui n'auraient pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme antérieure;

Déposé en Préfecture Le - 4 JUIL. 2022 -1 JUIL. 2022

Pour le Maire, L'Adjoint délégué

Patrick SARDA